

Sainteté dans l'audience du 28 avril 1887. Notre Saint-Père approuva la réponse donnée par la Sacrée Congrégation, puis décréta que l'indult en question ne vaudrait plus que pour dix ans, sous quelque forme qu'il ait été concédé, et enfin qu'il ne serait plus accordé à l'avenir.

Nous sommes heureux de rappeler ce décret qui fait comprendre aux fidèles en quelle particulière estime ils doivent tenir le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel.

*(Semaine du Mans).*

## INFORMATIONS

Séance de la Congrégation des Rites. — Dans la séance du 27 juillet, la S. Congrégation des Rites a examiné différentes causes de béatification dont les suivantes intéressent la France :

L'introduction de la cause de béatification de la servante de Dieu Marie-Françoise de Sales Chappuis, supérieure du monastère de la Visitation, de Troyes.

L'introduction de la cause de béatification de la servante de Dieu, sœur Marie-Madeleine, dans le siècle Julie Postel, fondatrice et première supérieure générale de l'Institut des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde.

Révision des écrits du serviteur de Dieu, Michel Garicoitz, prêtre, fondateur de la congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus.

Révision des écrits de la servante de Dieu, sœur Philippine Duchesne, de la société des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus.

Erection de Vicariats apostoliques en Océanie. — Sur la proposition de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le Saint-Père a érigé en Océanie le vicariat apostolique des îles Gilbert. Ce nouveau vicariat comprendra, outre l'archipel de ce nom, le groupe des Hellice, et, de plus, les îles Plesant et Océan. Les Pères de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus d'Issoudun en sont chargés, et le R. P. Joseph-Marie Leray, missionnaire aux îles Gilbert, en a été nommé vicaire apostolique.

Sa Sainteté a également, sur la proposition de la même Sacrée